



Sexto 2 - Architecte

Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

Critères:

- **Pertinence** : les éléments réflexifs sont tous en lien avec les étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Suffisance** : les éléments réflexifs sont nombreux et variés ;
- **Richesse** : les éléments réflexifs illustrent clairement la compréhension des étapes de la méthode d'intervention Sexto ;
- **Clarté** de la présentation.

Badge attribué à : [isabelle gagne](#)

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à rencontrer la personne qui signale l'événement, que ce soit la victime elle-même ou quelqu'un d'autre qui dénonce la situation. Même si le dénonciateur n'est pas impliqué directement dans la situation, on la rencontre.

Interroger par des questions neutres visant à connaître les faits, la situation, en évitant de juger, de faire une morale. Les questions visent à savoir : 1) quelle est l'Amorce de la situation, 2) quelle est la nature du sextage, 3) les intentions de la personne et 4) l'ampleur et l'étendue de la situation. Il ne faut pas viser à avoir les preuves concrètes des déclarations des personnes.

Si j'en déduis que les intentions de l'instigateur sont malveillantes, je contacte immédiatement le service de police sans le rencontrer.

Dans les cas de gestes impulsifs ou non malveillants, je rencontre l'instigateur pour avoir sa version des faits. J'applique les règles et les politiques de l'école en ce sens.

Dans les cas de doute de possession, d'usage ou de diffusion de pornographie juvénile, je saisis le cellulaire, demande au jeune de l'éteindre, le met dans une enveloppe scellée que je remettrai aux policiers.

Je communique avec les parents des acteurs impliqués en respectant la confidentialité de chacun.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le déroulement des interventions dépendent de la collaboration des acteurs impliqués;

Que le protocole sexto peut être appliqué même si ce n'est pas les acteurs principaux qui dénoncent la situations;

Que la collaboration entre tous les partenaires (intervenants scolaires, policiers et DPCP) est cruciale dans l'efficacité de l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 2 de l'évaluation de l'incident :

C'est l'étape qui risque de faire émerger le plus d'émotions des acteurs impliquées : détresse, honte, peur, colère. Il faut beaucoup de doigté de l'intervenant pour s'assurer que la cueillette de données se fait dans un esprit des respect de l'intégrité et de bienveillance.